

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~

**OBJET** : rénovation de la toiture de l'ancienne Mairie Ecole de Cormaranche en Bugey : attribution du marché

Séance du 24 septembre 2025,

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures et quarante-trois minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain) se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-sept septembre deux mille vingt-cinq.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 24**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GERBAULET Geneviève, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole,

**Membres absents excusés avec pouvoir : 4**

FORAY Gaëlle pouvoir à CRETIER Humbert,  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à EMIN Philippe,  
MARTINE Christine pouvoir à LEMOINE Gilbert,  
ZANI Sonia pouvoir à LIEVIN Karine,

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 1**

BOYER Corinne,

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole ROSIER

**En présence de 24 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

Monsieur le Maire rappelle le mauvais état de la toiture de l'ancienne mairie-école de la commune déléguée de Cormaranche-en-Bugey. Ce bâtiment de caractère, partie intégrante du patrimoine bâti historique de la commune nouvelle nécessite d'être recouvert en respectant l'allure générale de la place du village de Cormaranche-en-Bugey.

Ce projet de sauvegarde, d'un montant estimé total de 100 000 euros HT, a fait l'objet d'un appel d'offre.

L'avis de marché public a été publié sur la plateforme dématérialisée et sur le journal de la Voix de l'Ain le vendredi 27 décembre 2024, avec une demande de réponse des candidats pour le lundi 3 février 2025 à 18h00. Le marché se compose d'un seul lot.

16 entreprises ont effectué un retrait du dossier de consultation. Au final un seul candidat a remis une offre, il s'agit de l'entreprise Lyaudet Charpente qui propose un devis à 103 107,20 euros HT pour un budget estimé à 100 000,00 euros HT. Ce devis inclut le démontage des cheminées.

Le candidat a communiqué les pièces administratives et techniques sollicitées dans l'appel d'offres.

Monsieur le Maire précise que les travaux seront réalisés au printemps 2026.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** l'offre de l'entreprise Lyaudet d'un montant de 103 107,20 euros HT
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les dépenses seront imputées au budget 2025 en dépenses d'investissement au compte 21 311 opération 421

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme à l'original

Le Maire,  
Philippe Emin

